REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

41350

Objet : Arrêté portant délégation de signatures ou de fonctions de Madame Laurence PETRONIN, adjoint administratif territorial, en matière d'état civil.

N°53/2025

Le maire de Saint-Gervais-la-Forêt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2122-19, R2122-8, R2122-10,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que Madame Laurence PETRONIN, adjoint administratif territorial titulaire, exerce les fonctions d'accueil-état civil,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Jean-Noël CHAPPUIS, maire de Saint-Gervais-la-Forêt, donne sous son contrôle et sa responsabilité, délégation de fonction et de signature à Madame Laurence PETRONIN, adjoint administratif territorial titulaire, pour :

- La rédaction d'actes d'état civil,
- La délivrance de copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le préfet de Loir-et-Cher.
- Notifié à l'agent.

LE MAIRE

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Transmis au représentant de l'état le 31 mars 2025
- Publié le 1er avril 2025
- Informe que conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de notification et publication.

Notifié le 28/03/2025.
Signature de l'agent

Fait à SAINT-GERVAIS-LA-FORET
Le 28 mars 2025

LE MAIRE,

Mairie de ST-GERVAIS-LA-FORET -(41)-

Jean-Noël CHAPPUIS

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250331-ACC53-2025-AR
Date de réception préfecture : 31/03/2025